



RAPPORT

Zonage d'assainissement des eaux pluviales urbaines

Réponse avis MRAE

Septembre 2024



Sommaire

1. Avant-propos	2
2. Eléments de réponse.....	3
2.1. Etat des masses d'eau, qualité des rejets en mer, usages tributaires de la qualité de l'eau	3
2.1.1. Etat des masses d'eau	3
2.1.2. Qualité des rejets en mer	5
2.1.3. Usages tributaires de la qualité de l'eau	10
2.2. Articulation compétences communales / intercommunales	11
2.3. Planning prévisionnel des travaux.....	13
2.4. Impact de l'élévation du niveau marin	14
2.5. Cartes de caractéristiques générales	16
2.6. Intégration rapide du nouveau ZAEP aux PLU communaux	22

1. Avant-propos

La communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz a décidé de s'engager dans une démarche de gestion intégrée des eaux pluviales. Pour cela, elle a engagé la réalisation d'une étude hydraulique qui intègre :

- ▶ La réalisation d'un schéma directeur d'assainissement des eaux pluviales : étude hydraulique sur les réseaux existants (volet curatif) puis définition d'un programme de travaux,
- ▶ L'élaboration d'un zonage des eaux pluviales urbaines (volet préventif), qui permettra à la collectivité de définir un cadre réglementaire à la gestion des eaux pluviales urbaines.

Sollicitée par une demande d'examen au cas par cas, la MRAE a répondu dans son avis n° PDL-2024-7788, rendu le 13/06/2024 qu'une évaluation environnementale du zonage des eaux pluviales n'était pas nécessaire.

Une demande de précisions sur plusieurs points est néanmoins souhaitée (voir ci-dessous) :

Article 1er

En application des dispositions de la section 2 du chapitre II du titre II du Livre Premier du code de l'environnement, et sur la base des informations fournies par la personne publique responsable, le projet d'élaboration du zonage d'assainissement des eaux pluviales de Pornic Agglo Pays de Retz est dispensé d'évaluation environnementale.

La MRAE recommande cependant :

- *d'actualiser, préalablement à la consultation du public, les données relatives à l'état des masses d'eau, à la qualité des rejets en mer et aux usages tributaires de la qualité de l'eau ;*
- *d'analyser plus précisément si l'absence de couverture des zones A et N des PLU en vigueur par le projet de ZAEP est adaptée sur le plan réglementaire et non préjudiciable en matière de gestion de l'eau, en clarifiant le cas échéant l'articulation des compétences communales et intercommunales en matière d'eaux pluviales pour les secteurs ruraux de l'agglomération ;*
- *d'établir un planning prévisionnel des travaux restant à réaliser sur les réseaux en application des préconisations du SDAEP ;*
- *d'analyser dans quelle mesure le changement climatique et l'élévation du niveau de la mer seront susceptibles d'augmenter l'impact des grandes marées et des événements climatiques sur le fonctionnement des réseaux d'eaux pluviales, de façon à s'assurer de la bonne intégration de ces facteurs à la réflexion ;*
- *d'ajouter les zonages d'inventaire et de protection sur le domaine maritime sur les cartes des caractéristiques générales du territoire fournies en annexe 6 et d'améliorer la lisibilité de celles sur lesquelles le report des zonages de PLU dissimule potentiellement une partie des données environnementales ;*
- *d'inviter les communes à intégrer de préférence rapidement les dispositions du futur ZAEP approuvé, plutôt qu'à l'occasion des prochaines révisions de PLU.*

Extrait avis n° PDL-2024-7788 de la MRAE

2. Eléments de réponse

2.1. Etat des masses d'eau, qualité des rejets en mer, usages tributaires de la qualité de l'eau

- d'actualiser, préalablement à la consultation du public, les données relatives à l'état des masses d'eau, à la qualité des rejets en mer et aux usages tributaires de la qualité de l'eau ;*

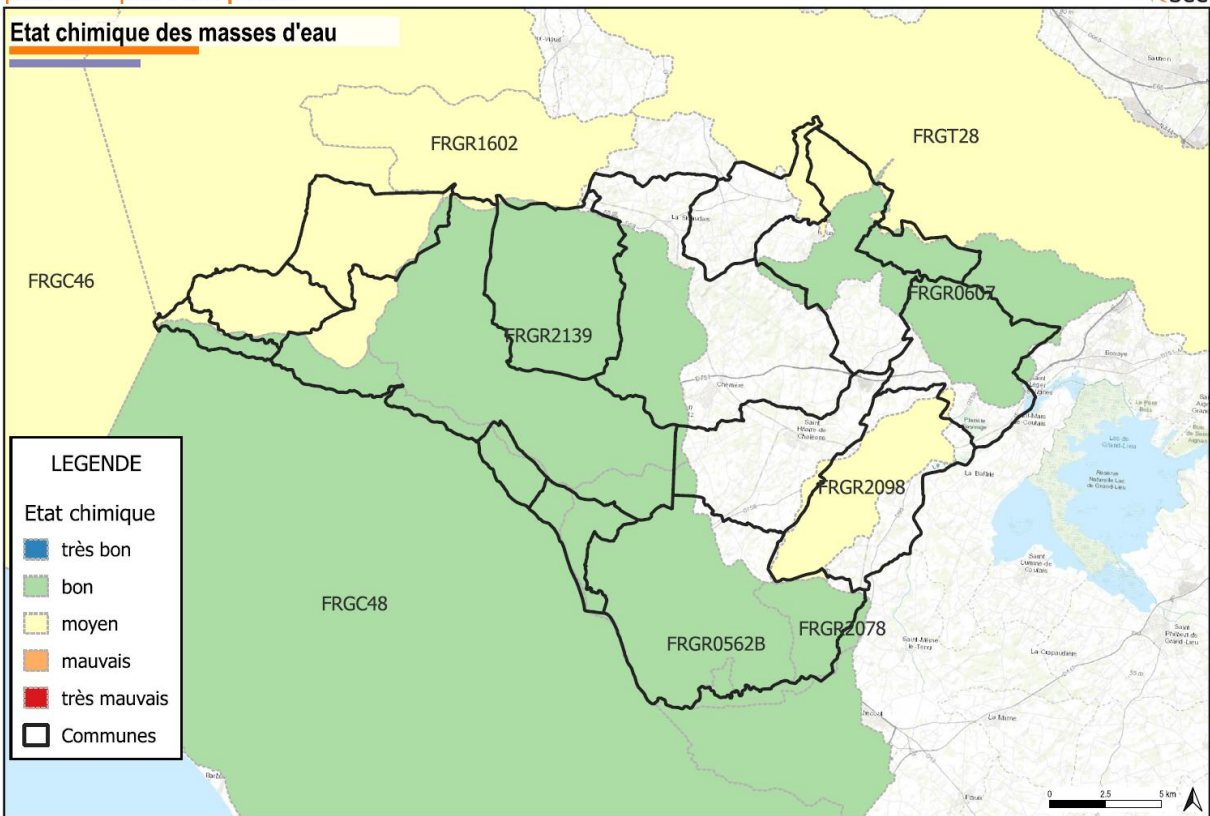
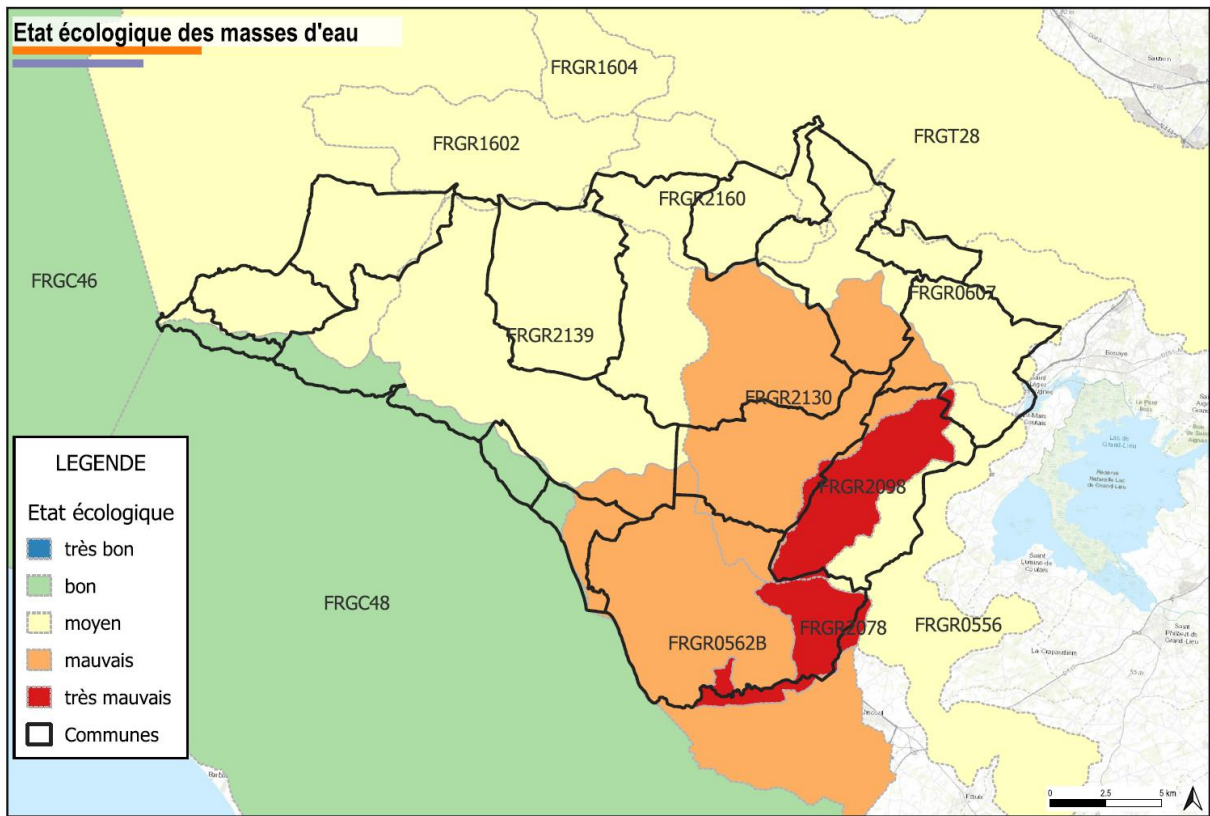
2.1.1. Etat des masses d'eau

La DREAL indique que les derniers états écologiques et chimiques des masses d'eau connu en Pays de la Loire est de 2017.

Le tableau ci-dessous rappelle la liste des masses d'eau recensées.

Code	Nom	Type
FRGR0556	le Tenu depuis Saint-Etienne-de-Mer-Morte jusqu'au lac de Grand Lieu	Cours d'eau
FRGR0562b	le Falleron et ses affluents depuis Machecoul jusqu'à l'estuaire	Cours d'eau
FRGR0607	l'Acheneau depuis le lac de Grand Lieu jusqu'à l'estuaire de la Loire	Cours d'eau
FRGR1602	le Boivre de la source à la confluence avec l'estuaire de la Loire	Cours d'eau
FRGR1604	l'Aumondière et ses affluents depuis la source jusqu'à l'estuaire de la Loire	Cours d'eau
FRGR2078	le Loup Pendu et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Falleron	Cours d'eau
FRGR2098	les Fraiches et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec le Tenu	Cours d'eau
FRGR2130	la Blanche et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Acheneau	Cours d'eau
FRGR2139	le canal de Haute Perche et ses affluents depuis la source jusqu'à la mer	Cours d'eau
FRGR2160	l'ancien cours de l'Acheneau et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Acheneau	Cours d'eau
FRGT28	La Loire	Transition
FRGC46	Loire (large)	Côtière
FRGC48	Baie de Bourgneuf	Côtière

Les figures ci-dessous présentent leur état écologique et chimique sur la base des dernières données disponibles (2017).



2.1.2. Qualité des rejets en mer

La qualité des rejets en mer est suivie par le laboratoire Inovalys au niveau de 45 exutoires. Le dernier rapport transmis par le laboratoire fait une synthèse des analyses réalisées sur la période 2020-2023. Les cartes présentées pages suivantes présentent la synthèse des analyses sur les paramètres suivants :

- ▶ Escherichia coli
- ▶ Entérocoques
- ▶ Nitrates
- ▶ Phosphates

Le rapport complet est joint en Annexe.

Figure 1 : Analyse cartographique des données 2020-2023 : Escherichia coli

Figure 2 : Analyse cartographique des données 2020-2023 : Entérocoques

Figure 3 : Analyse cartographique des données 2020-2023 : Nitrates

Figure 4 : Analyse cartographique des données 2020-2023 : Phosphates

2.1.3. Usages tributaires de la qualité de l'eau

Les 3 grands types d'usages sont ceux indiqués dans l'étude diagnostique :

- ▶ La baignade (et autres activités nautiques)
- ▶ La pêche à pied
- ▶ La conchyliculture

Pornic Agglo Pays de Retz a lancé en 2024 une étude sur les profils de vulnérabilité afin de prendre en compte les différentes exigences de la qualité de l'eau liées à l'ensemble des usages sensibles. Cette étude prend en considération les différentes thématiques liées à la Direction du Cycle de l'Eau communautaire.

2.2. Articulation des compétences communales / intercommunales

- *d'analyser plus précisément si l'absence de couverture des zones A et N des PLU en vigueur par le projet de ZAEP est adaptée sur le plan réglementaire et non préjudiciable en matière de gestion de l'eau, en clarifiant le cas échéant l'articulation des compétences communales et intercommunales en matière d'eaux pluviales pour les secteurs ruraux de l'agglomération ;*

Les compétences communales et intercommunales en matière d'eaux pluviales sont clairement délimitées sur la carte A0 fournie page suivante.

En complément, un atlas délimitant les contours de la compétence GEPU par commune est joint en Annexe.

Figure 5 : Délimitation de la compétence GEPU prise par Pornic Agglo Pays de Retz

\\sce-13\D_IEA\Projet_D_IEA18\180496-JNI-Shema-Directeur-EP\180496A-Transfert-Competences\Dessin\08_Impression\A0_zones_urbaines_competence_reseaux_sept19.pdf

Atlas par commune en Annexe

2.3. Planning prévisionnel des travaux

- *d'établir un planning prévisionnel des travaux restant à réaliser sur les réseaux en application des préconisations du SDAEP ;*

Pornic Agglo Pays de Retz a prévu un budget annuel de 2,5 M€ pour les travaux sur le réseau pluvial. Le schéma directeur a mis en évidence 60 secteurs de dysfonctionnements confirmés par la collectivité et les préconisations de travaux associées. Ces préconisations n'ont pas fait l'objet d'une hiérarchisation et d'une programmation définies dans le temps, car les travaux se font avant tout en fonction des opportunités qui se présentent sur le territoire.

Le tableau ci-dessous synthétise les actions qui ont été engagées sur le territoire depuis la finalisation du schéma directeur en 2020.

année	Commune	localisation	ID SDAEP	état d'avancement
2020	PREFAILLES	Descente Tabarly	PRE-11	redimensionnement du réseau travaux finalisés 2020
2022	VILLENEUVE-EN-RETZ	avenue de la Gare	VER-11	redimensionnement du réseau travaux finalisés 2022
2022	VILLENEUVE-EN-RETZ	hopital	VER-19	redimensionnement du réseau travaux finalisés 2022
2023	LA-BERNERIE-EN-RETZ	aire covoiturage du Poteau	BER-03 tranche 1	stockage des eaux par noues et chaussée réservoir travaux finalisés en décembre 2023
2023	LES-MOUTIERS-EN-RETZ	Route du Bois des Tréans	MOU-13 tranche 1	tranche 1, travaux de redimensionnement finalisés en mars 2024 tranche 2 planifiée pour 2025
2023	SAINTE-PAZANNE	rue de Bel Air	SPZ-21	redimensionnement du réseau travaux finalisés en septembre 2023
2023	CHAUMES-EN-RETZ	ruelles de Nantes / de la Blanche	CHR-13	Etude faisabilité réalisée
2024	SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF	Avenue des Coquelicots (n°4) + quartier	SMC-45	Etude faisabilité en cours
2024	LA-PLAINE-SUR-MER	chemin des Lakas	PSM-31	Etude faisabilité en cours
2024	LA-BERNERIE-EN-RETZ	secteur des Carrés rue Alsace Lorraine	BER-01	Etude faisabilité en cours
2024	LA-BERNERIE-EN-RETZ	Pont de Terre	BER-05	DCE travaux prévu pour avril 2024
2024	PREFAILLES	Roche Percée	PRE-12	travaux en cours, stockage des eaux par cadre béton

2.4. Impact de l'élévation du niveau marin

- *d'analyser dans quelle mesure le changement climatique et l'élévation du niveau de la mer seront susceptibles d'augmenter l'impact des grandes marées et des événements climatiques sur le fonctionnement des réseaux d'eaux pluviales, de façon à s'assurer de la bonne intégration de ces facteurs à la réflexion ;*

Le schéma directeur de 2020 a été réalisé en considérant certaines hypothèses relatives aux futurs projets d'urbanisation :

- ▶ Rejet au réseau EP à débit régulé sur les zones définies comme inaptes à l'infiltration (hors zones AU)

Le zonage des eaux pluviales retenu ne prend pas en compte le critère d'aptitude à l'infiltration, et demande de gérer ces eaux pluviales par infiltration sur tout le territoire.

Il est à noter que le diagnostic réalisé a déjà étudié les secteurs au niveau desquels le fonctionnement des réseaux EP peut être impacté lors de marées hautes (pleine mer, coefficient 95). Cette analyse a conclu au fait que le nombre de secteurs concernés était limité à 6.

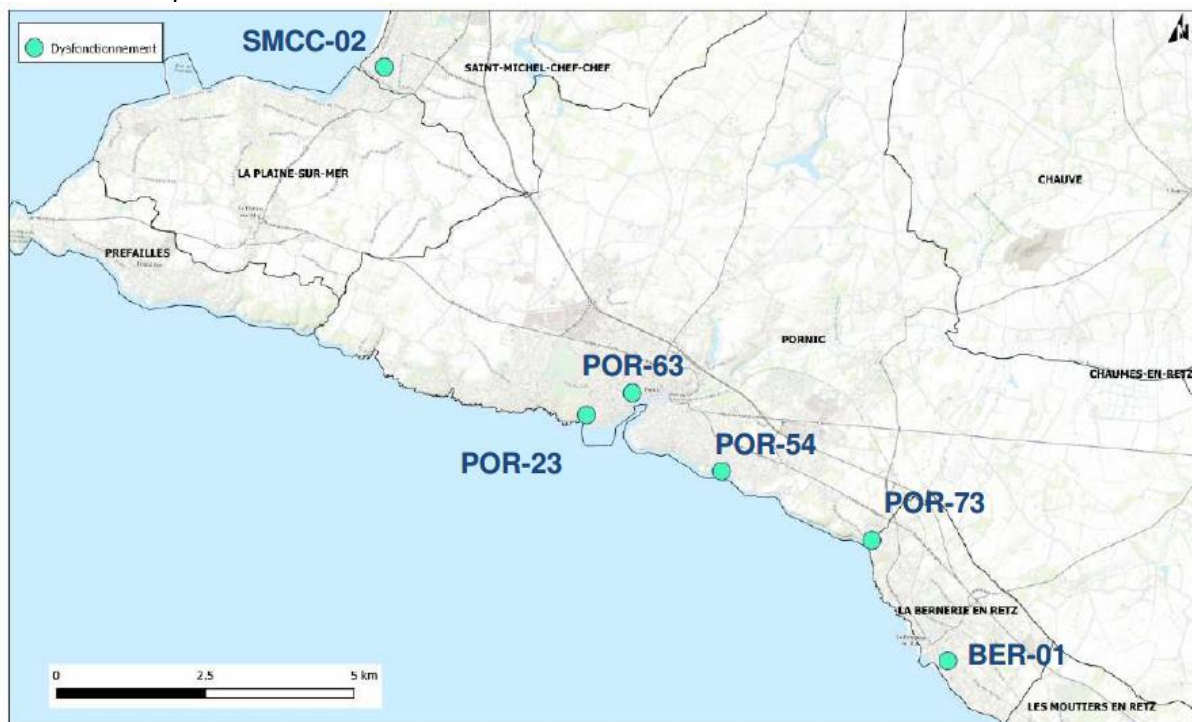


Figure 16 : Carte des secteurs de dysfonctionnement avec une influence de la marée

Extrait du rapport de diagnostic

L'extrait complet du rapport de diagnostic est joint en Annexe.

Une actualisation du schéma directeur intégrant les hypothèses de zonage des eaux pluviales actualisées est prévu fin 2024. Cette actualisation sera l'occasion de préciser l'impact du changement climatique et de l'élévation du niveau de la mer sur le fonctionnement des réseaux d'eaux pluviales.

Pour cette analyse, nous pourrions considérer les hypothèses ci-dessous :

Niveau marin à Pornic (m IGN69)				Quai du Commandant l'Herminier
Événement	Actuel	2050	2100	<u>Cote minimale de débordement = environ 3.20 m IGN69</u> Hauteur de débordement PHMA actuelle : 15 cm Hauteur de débordement PMVE 2100 : 10 cm Hauteur de débordement PHMA 2100 : 85 cm
20 ans	4.15	4.45	4.85	
Xynthia	4.55	4.85	5.25	
1000 ans	4.82	5.12	5.52	
Coef 95 (PMVE)	2.60	2.90	3.30	
Coef 120 (PHMA)	3.34	3.64	4.04	

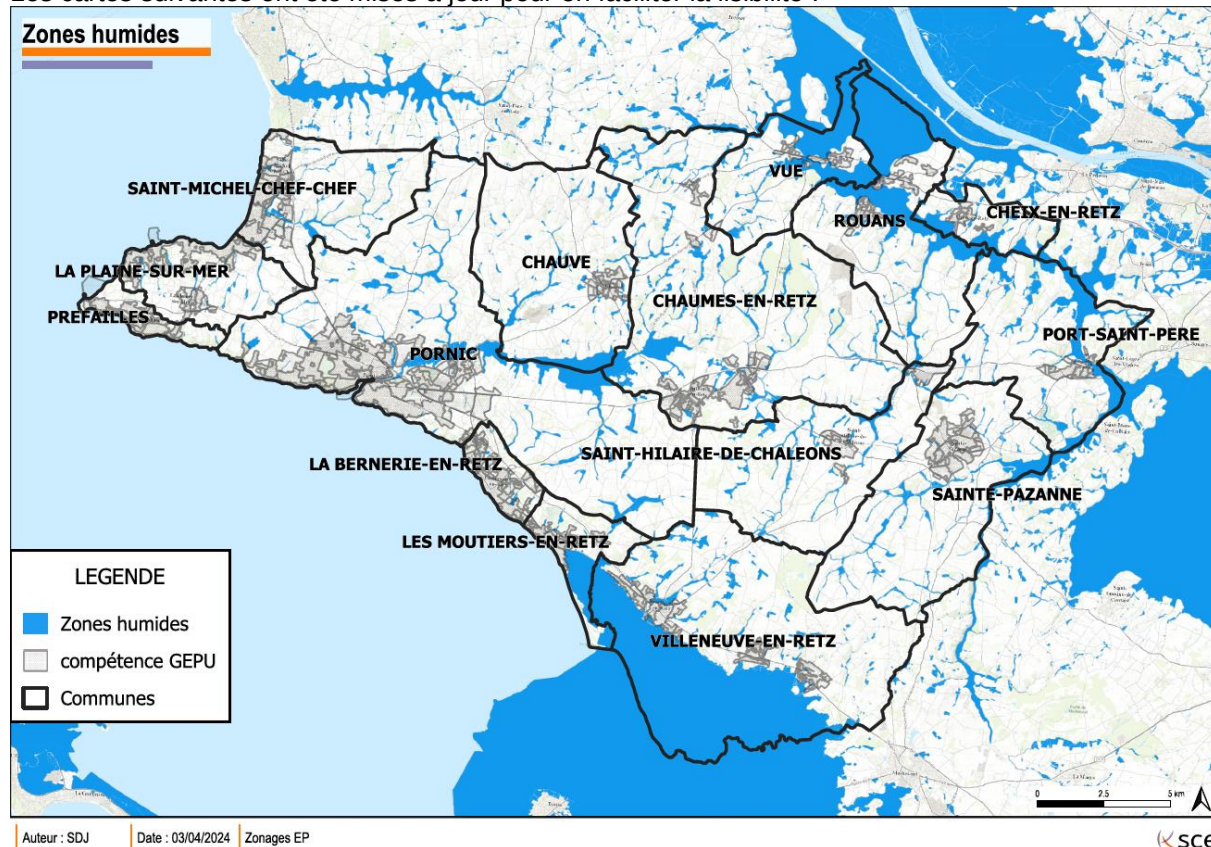
Source : « Extension du PAPI de la Baie de Bourgneuf jusqu'à la Pointe de Saint-Gildas », Artelia, mars 2023

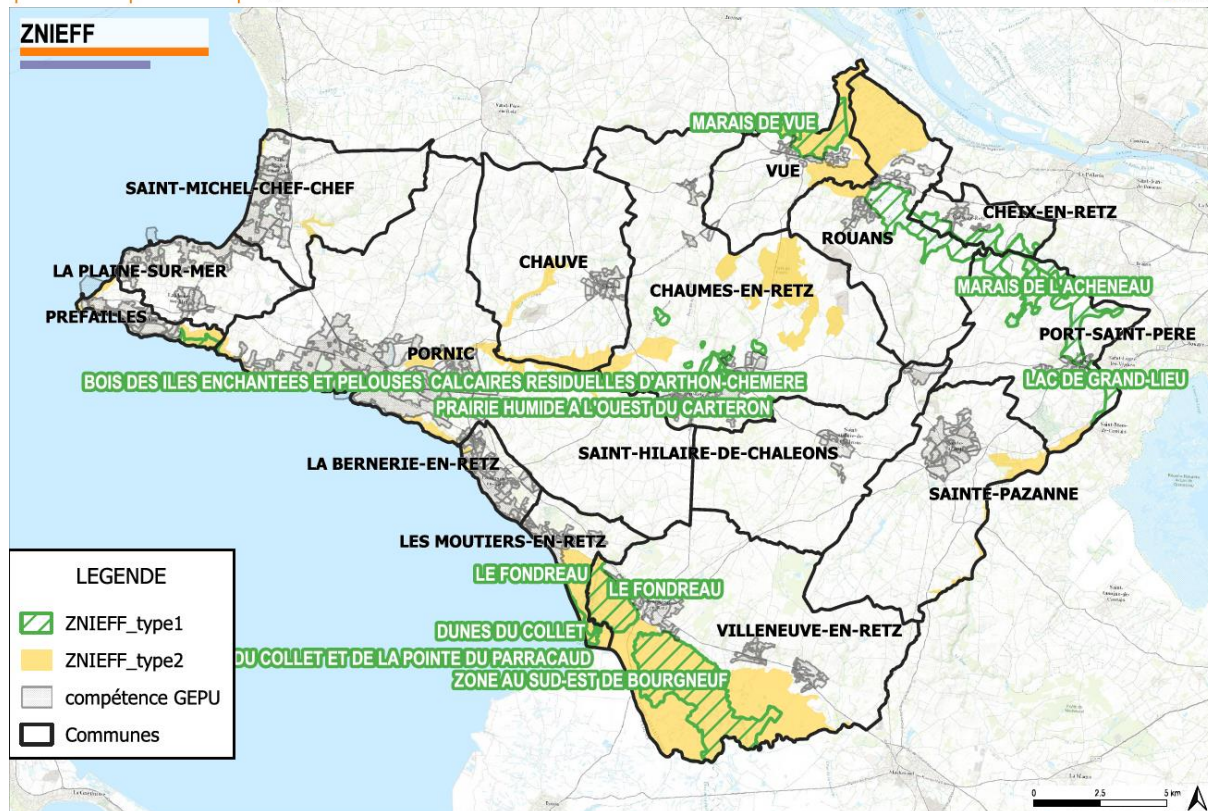
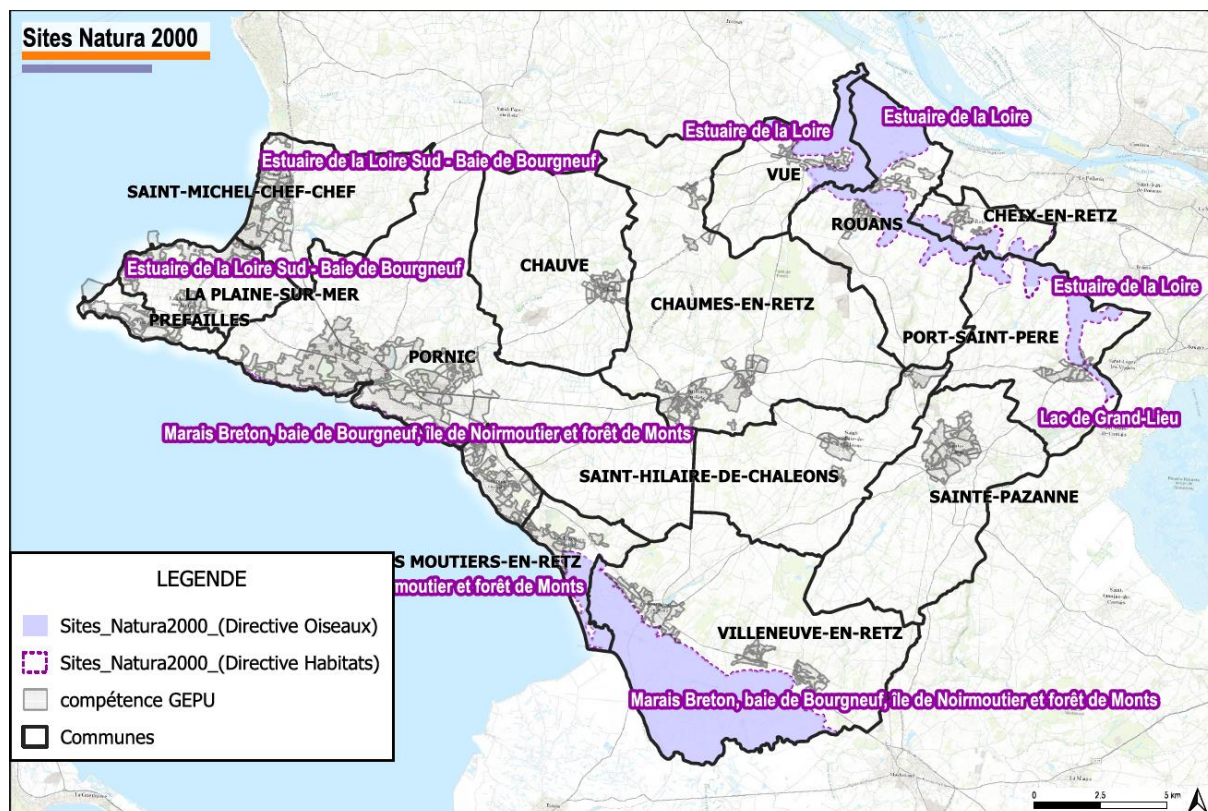
Figure 6 : Niveaux marins caractéristiques – port de Pornic

2.5. Cartes de caractéristiques générales

- d'ajouter les zonages d'inventaire et de protection sur le domaine maritime sur les cartes des caractéristiques générales du territoire fournies en annexe 6 et d'améliorer la lisibilité de celles sur lesquelles le report des zonages de PLU dissimule potentiellement une partie des données environnementales ;

Les cartes suivantes ont été mises à jour pour en faciliter la lisibilité :





En complément, les délimitations des zonages des aires marines figurent sur les cartes ci-dessous.

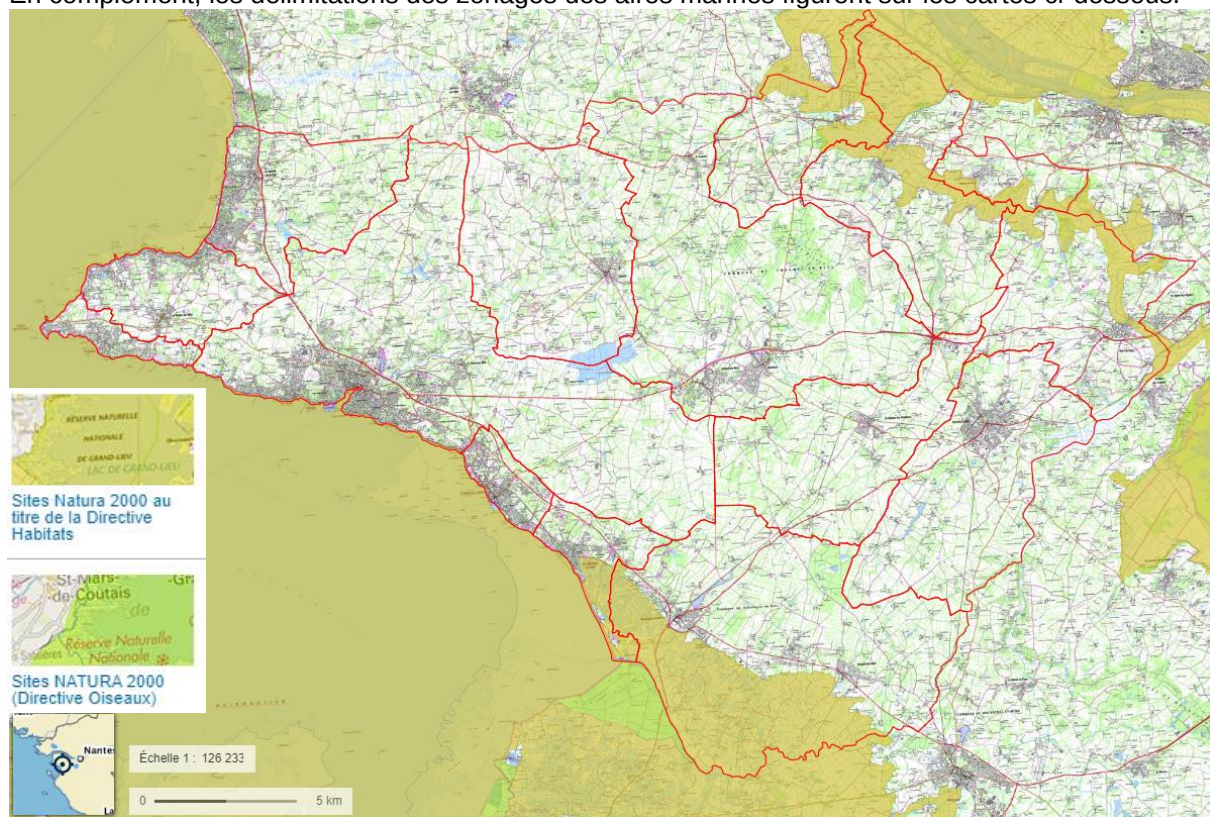


Figure 7 : Carte des sites Natura 2000 (source : Geoportail)

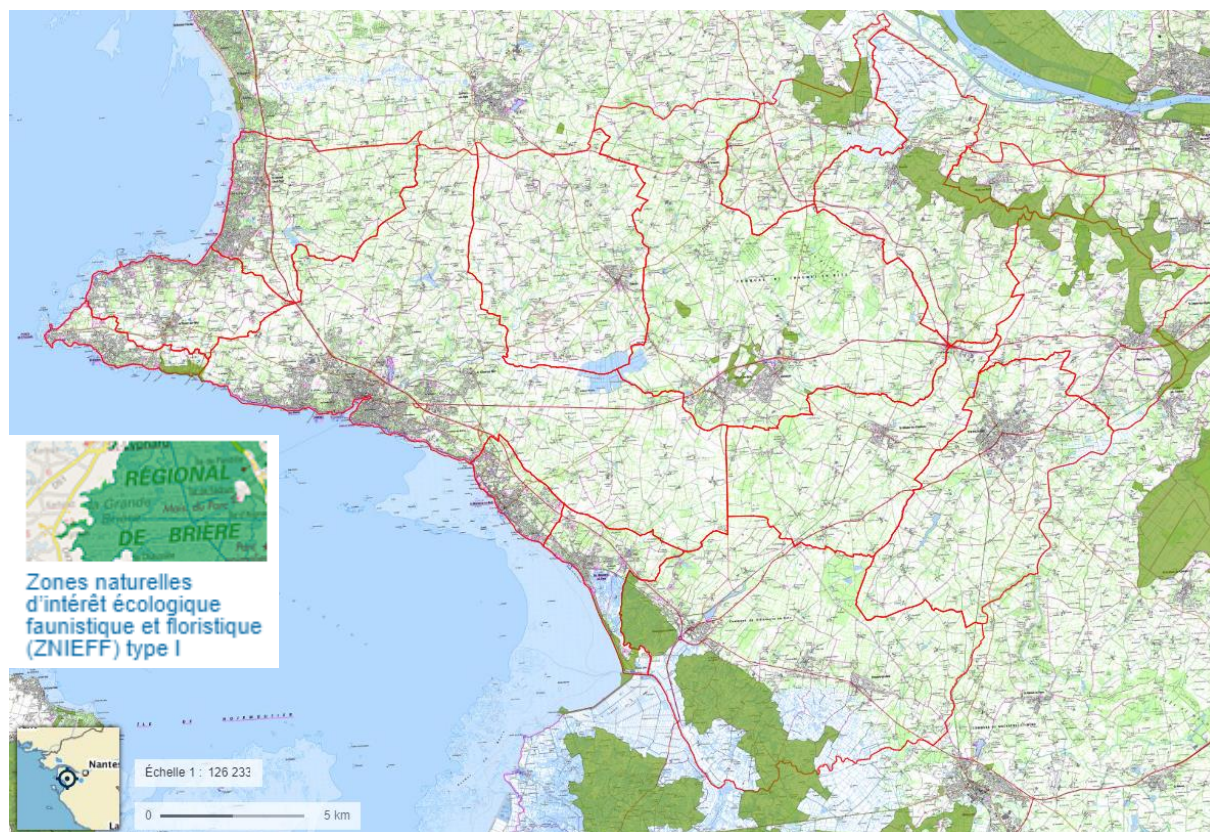


Figure 8 : ZNIEFF de type I (source : Geoportail)

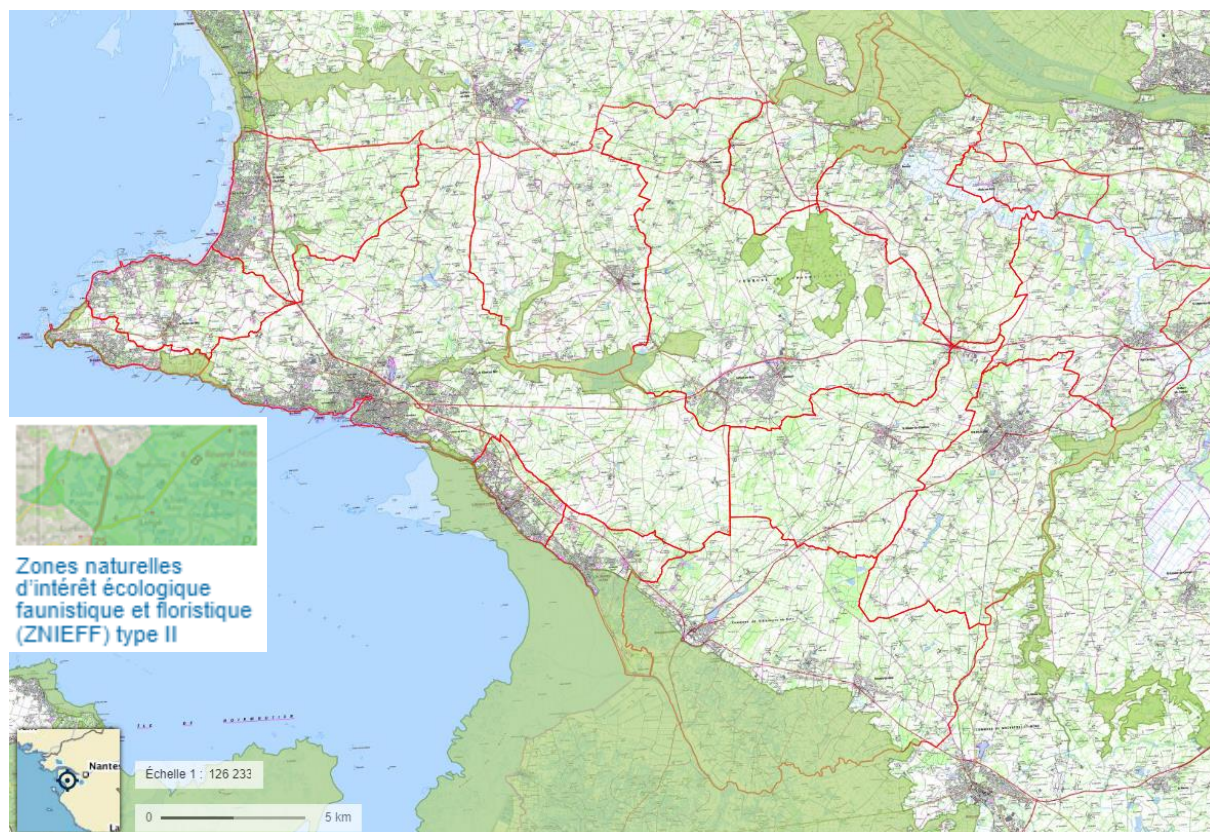


Figure 9 : Carte des ZNIEFF de type II (source : Geoportail)

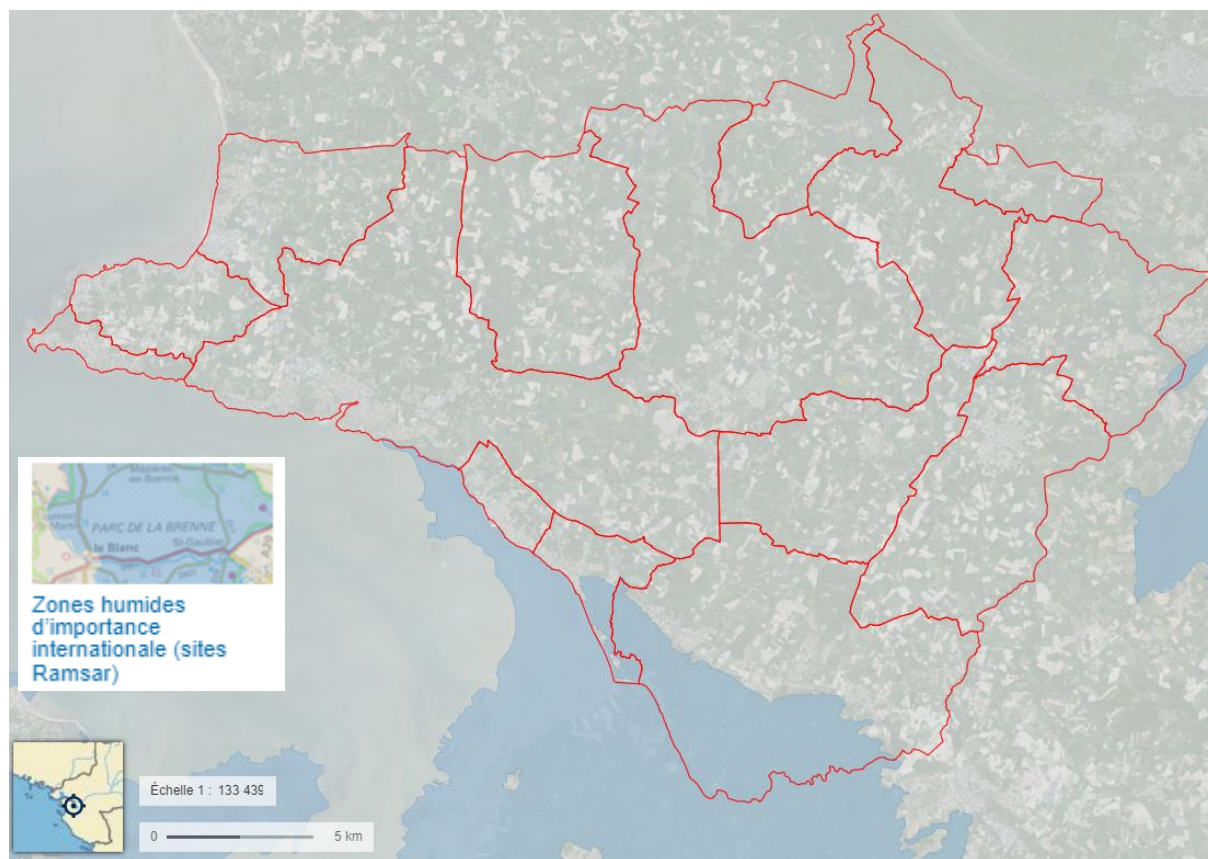


Figure 10 : Carte des zones humides - sites RAFMAR (source : Geoportail)

2.6. Intégration rapide du nouveau ZAEP aux PLU communaux

- *d'inviter les communes à intégrer de préférence rapidement les dispositions du futur ZAEP approuvé, plutôt qu'à l'occasion des prochaines révisions de PLU.*

Voici un état des lieux prévisionnels de l'intégration des dispositions du futur ZAEP dans les règlements des plans locaux d'urbanisme (PLU) :

- Saint-Michel-Chef-Chef, La Bernerie-en-Retz, Sainte-Pazanne : Intégration dans le cadre d'une modification du PLU envisagée en 2025
- Saint-Hilaire-de-Chaléons, Port-Saint-Père : Déjà intégré partiellement dans le PLU. Intégration du complément dans le cadre d'une modification du PLU envisagée en 2025
- Cheix-en-Retz : Intégration dans le cadre de la prochaine modification du PLU
- La Plaine-sur-Mer : Intégration dans le cadre de la prochaine révision de PLU
- Les Moutiers-en-Retz, Chauvé, Chaumes-en-Retz, Rouans, Vue : Intégration dans le cadre de la révision du PLU en cours
- Villeneuve-en-Retz : Intégration partielle dans le cadre de la révision du PLU en cours de finalisation.
- Pornic : Déjà intégré dans le PLU
- Préfailles : Intégration dans le cadre de la révision du PLU dont la prescription est prévue fin 2024

En outre, 12 communes de Pornic agglo Pays de Retz (hors Cheix-en-Retz, Villeneuve-en-Retz et Chauvé) ont décidé de se doter d'un service commun « Ingénierie territoriale sur les documents d'urbanisme », qui aura notamment pour mission d'accompagner les communes dans la réalisation de leurs différentes procédures d'évolution de leur document d'urbanisme (que ce soit via un bureau d'études spécialisé ou par la production des documents en régie). En ce sens, l'agglomération apportera un soutien dans la traduction rapide des dispositions du nouveau ZAEP en tant que « socle minimal commun » et pourra, en fonction des problématiques propres à chaque commune, conseiller sur la mise en place de dispositions renforcées pour tenir compte de certaines spécificités locales.

Annexe 1 : Rapport Inovalys 2020-2023

Annexe 2 : Atlas communal de délimitation de la compétence GEPU

Annexe 3 : Extrait du rapport de diagnostic sur l'influence de la marée



sce

Aménagement
& environnement

www.sce.fr

GROUPE KERAN